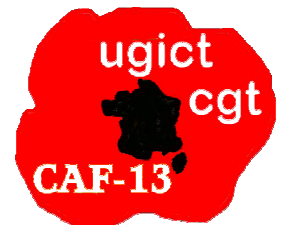




DOTATION RSA



LA TUTELLE VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES



Un petit rappel s'impose.

Premier semestre 2008 : la CAF13 expérimente le RSA, du Havre à Grenoble, de nombreuses CAF sont en ébullition face au manque de moyens, à la dégradation de nos conditions de travail et à la non reconnaissance de nos métiers. . . Ces CAF se mobilisent dans des mouvements inédits tant par leur durée que leur radicalité.

La CAF13 emboîte le pas des CAF en lutte, à l'appel de la CGT des mouvements reproductibles se propagent sur l'ensemble des districts de notre département, la détermination des salariés est très importante, notamment à Malaval et à Marignane où les taux de grévistes dépassent 70%.

Pour calmer le jeu, la CNAF annonce dans une circulaire au mois d'avril 2008 : 1% de GVT supplémentaire (ce qui nous permettra d'obtenir cette année là, 100 niv 4 à la CAF13) et une dotation exceptionnelle d'un montant de 2 179 900 € justifiée par l'expérimentation du RSA à la CAF13. Les grévistes suspendent alors leur mouvement de grève, la CGT revendique immédiatement l'attribution de cette dotation sous la forme d'**une prime fixe pour tout le monde** comme à la CAF de Carcassonne (1000 € pour tous).

Cette proposition était la plus juste et la plus équitable notamment pour les bas salaires qui s'étaient fortement mobilisés pour obtenir ces avancées. La Direction a rejeté notre proposition et a imposé l'arbitrage suivant : 824 923 € pour financer des places de crèche pour le personnel et 1 354 977 € à reverser au personnel sous la forme d'un demi mois de salaire. Pour cela notre Directeur proposait la signature d'un protocole très alambiqué, calqué sur les primes de résultats des cadres niv 8 et 9 (extension de l'art 5 du protocole du 30/11/2004). Selon le DG, seul ce subterfuge pouvait permettre d'obtenir l'accord de la tutelle pour le paiement de cette prime !

La CGT et l'UGICT ont alors été les seuls syndicats à refuser de signer ce protocole injuste dont l'issue nous paraissait très aléatoire. **Les faits nous ont hélas donné raison. . .**

S'en sont suivies trois longues années de procédure, après le refus par le Ministère du travail d'agréer ce protocole, où la Direction et la tutelle ont fait tourner en bourriques les syndicats signataires.

FO et SNFOCOS, après le rejet du tribunal administratif de Marseille en mars 2011, ont dans un éclair de lucidité décidé de mettre fin à la mascarade en déclarant ne plus vouloir poursuivre la procédure et « *qu'ils se déliaient de leur précédent accord* » (Plénière du CE d'avril 2011).

Les deux autres syndicats signataires étant devenus non représentatifs, la Direction a convoqué le 20 mai 2011 l'ensemble des OS représentatives pour de nouvelles négociations sociales afin d'élaborer de nouvelles propositions en vue d'une redistribution de ces 1 487 380 € (1 354 977 € + les intérêts) au Personnel.

Sur le principe, la Direction ne s'est pas opposée à ce que cette dotation puisse être gérée par le Comité d'Entreprise. Elle précise que le nouvel accord qui pourrait être signé annulerait de fait le protocole du 03/07/2008 non agréé.

La CGT, par la voix de la trésorière du CE, a proposé lors de cette réunion de redistribuer cette dotation sous forme de chèques vacances à l'ensemble du personnel sur deux années consécutives. Cette proposition avait le mérite d'être juste (même montant pour tout le monde) et réalisable notamment en vue d'un éventuel contrôle URSSAF.

La Direction a immédiatement donné son accord « *sous réserve de l'accord de la tutelle. . . du Conseil d'Administration et après délibération du CE* ». Il a précisé lors de cette réunion que ces accords ne seraient qu'une simple formalité.

Après la validation par un vote à l'unanimité du Bureau du CE le 14 juin 2011, le dispositif de gestion de la dotation par le CE a donc comme convenu été présenté lors de la séance plénière du 22 juin 2011.

Le Directeur, avec une désinvolture incroyable, nous a signifié qu'il avait reçu un avis défavorable de la tutelle et qu'il s'apprêtait à nous adresser un courrier relatif à cette décision. **Nous avons vivement réagi à cette nouvelle provocation méprisante** à l'égard des élus et du personnel de notre organisme. Nous avons demandé que la Direction fasse suivre à son courrier la copie de ce refus. Le Directeur nous a précisé que cette décision n'avait pas fait l'objet d'un courrier officiel mais d'un simple échange avec la tutelle ! (télépathie, pigeon voyageur. . .) et que ce refus était motivé par le fait que la tutelle assimilait ce dispositif à « *une redistribution de salaire qui remettait en cause l'uniformité de traitement entre agents de la Sécu. . .* ».

Face à nos interrogations sur notre marge de manœuvre quant à l'utilisation de cette somme, le Directeur, dans un élan de générosité, a proposé l'achat de bureaux et de chaises pour le personnel ! S'il reste un peu d'argent, il pourra toujours acheter un lot de fouets pour compléter son attirail de parfait Directeur !

Mépris, arrogance, enfumage. . Cela fait plus de 3 ans qu'on nous ballade, cet argent doit enfin nous revenir. . .

Aujourd'hui seule la mobilisation massive du personnel nous permettra de reprendre la main et d'exiger le reversement immédiat de cette dotation !!

La CGT et l'UGICT ont déposé des préavis de grève, tenons-nous prêts à agir tous ensemble pour exiger ce qui nous est dû !!

Marseille, le 28 juin 2011